GARAGE DOOR TILT SENSOR
USER MANUAL

ENGLISH

FRANÇAIS

0E-GDTLTS345

Specifications
Frequency: 345MHz
Battery: One 3VDC lithium CR123A (1550 mAh)
Battery Life: 5-8 years
Contact: Normally closed input terminals

Operating Temperature: -22° to 120°F (-30° to 49°C)
Operating Humidity: 5-95% RH non condensing
Compatible with Honeywell and 2GIG receivers
Supervisory Signal Interval: 60 min. (approx.)

Enrolling
To enroll the sensor, set your panel into program mode, refer to your specific alarm panel manual for details on these menus. There are two triggers on this device and each uses a unique loop number. The tilt sensor is assigned to loop 2 and the external input is assigned to loop 1.

To auto enroll the tilt sensor, you must ensure the tilt is oriented in the up position (refer to picture and note location of arrow on the plastic cover). When prompted by the panel, move the device until its oriented in the horizontal position.

To auto enroll the external contact input, trigger the sensor by closing the circuit between the two terminal inputs when prompted by the panel. This can be done with a piece of wire, or if using a hardwired contact, by applying the magnet to that contact.

The serial number is printed on the device if manual enrollment is desired.

The tilt sensor can operate as an "exit / entry" zone or a "perimeter zone." Set the zone type for the wireless tilt sensor in your panel.

Disclaimer: The external contact terminals, while fully functional, have not been submitted to UL / ETL laboratories for verification of compliance with applicable standards. Operation of the external contacts is outside of the scope of the ETL listing for this product.

Tilt Sensitivity
The tilt sensor will activate when the device is approximately at a 45 degree angle. By moving the actual ball sensor up or down, you can adjust this angle by a few degrees.

Note that this device has a delay of approximately 1 second to eliminate false alarms caused by wind and vibration commonly subjected to a large garage door.

Mounting
Included with this device are mounting screws and double sided tape. For reliable bonding with the tape ensure the surface is clean and dry. Apply the tape to the sensor and then to the desired location. Apply firm pressure for several seconds. It is not recommended to mount the tape at temperatures below 50°F, although after 24 hours the bond will hold at low temperatures.

Replacing the Battery
When the battery is low a signal will be sent to the control panel. To replace the battery:

1. Remove the screw securing the top cover, then remove the top cover to reveal the battery.
2. Replace with a CR123A battery ensuring the + side of the battery faces as indicated on the device.
3. Re-attached the cover and replace the screw to secure the cover.

© 2024 ADI Global

ENGLISH

FRANÇAIS

FCC Compliance Statement

This equipment has been tested and found to comply with the limits for Class B digital devices, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. This device complies with part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions:

(1) This device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instruction manual, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation.

If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Re-orient or relocate the receiving antenna
- Increase the separation between the equipment and receiver
- Connect the equipment to an outlet on a different circuit from the receiver
- Consult the dealer or an experienced radio/TV contractor for help.

Warning: Changes or modifications not expressly approved by ADI PRO could void the user's authority to operate the equipment.

This device complies with Industry Canada licence-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause interference, and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

C'et appareil est conforme la norme d'Industrie Canada exempts de licence RSS. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes: (1) c'et appareil ne peut pas provoquer d'interférences, et (2) c'et appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences qui peuvent causer un mauvais fonctionnement de la dispositif.

FCC ID: XQC-WST402 IC: 9863B-WST402

1. Limited Warranty

a. General

Subject to the terms and conditions of this Limited Warranty, from the date of sale through the period of time for product categories specified in Section 1(b), ADI warrants its ADI PRO products to be free from defects in materials and workmanship under normal use and service, normal wear and tear excepted. Except as required by law, this Limited Warranty is only made to Buyer and may not be transferred to any third party.

ADI shall have no obligation under this Limited Warranty or otherwise if:

(i) The product is improperly installed, applied or maintained;
(ii) The product is installed outside of stated operating parameters, altered, or improperly services or repaired;
(iii) Damage is caused by outside natural occurrences, such as lightning, power surges, fire, floods, acts of nature, or the like.
(iv) Defects resulting from unauthorized modification, misuse, vandalism, or other causes unrelated to defective materials or workmanship, or failures related to batteries of any type used in connection with the products sold hereunder.

ADI only warrants those products branded as ADI PRO products and sold by ADI. Any other products branded by third parties are warranted by the third-party manufacturer for a period as defined by the third party manufacturer, and ADI assigns to Buyer those warranties and only those warranties extended by such third party manufacturers or vendors for non-ADI branded products. ADI does not itself warrant any non-ADI branded product and sells only on an as is basis in accordance with ADI's terms and conditions of sale.

b. Specific Warranties for product categories are as follows:

Product Categories	Warranty Period
Wireless Sensors, PIRs, Pendants	2 years

2. EXCLUSION OF WARRANTIES, LIMITATION OF LIABILITY

THERE ARE NO WARRANTIES OR CONDITIONS, EXPRESS OR IMPLIED, OF MERCHANTABILITY, OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR OTHERWISE, WHICH EXTEND BEYOND THE DESCRIPTION ON THE FACE HEREOF. TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY LAW, IN NO CASE SHALL ADI BE LIABLE TO ANYONE FOR ANY (I) CONSEQUENTIAL, INCIDENTAL, INDIRECT, SPECIAL, OR PUNITIVE DAMAGES ARISING OUT OF OR RELATING IN ANY WAY TO THE PRODUCT AND/OR FOR BREACH OF THIS OR ANY OTHER WARRANTY OR CONDITION, EXPRESS OR IMPLIED, OR UPON ANY OTHER BASIS OF LIABILITY WHATSOEVER, EVEN IF THE LOSS OR DAMAGE IS CAUSED BY ADI'S OWN NEGLIGENCE OR FAULT AND EVEN IF ADI HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH LOSSES OR DAMAGES. Any product description (whether in writing or made orally by ADI or ADI's agents), specifications, samples, models, bulletin, drawings, diagrams, engineering sheets, or similar materials used in connection with the Buyer's order are for the sole purpose of identifying ADI's products and shall not be construed as an express warranty or condition. Any suggestions by ADI or ADI's agents regarding use, applications or suitability of the products shall not be construed as an express warranty or condition unless confirmed to be such in writing by ADI. ADI does not represent that the products it sells may not be compromised or circumvented; that the products will prevent

© 2024 ADI Global

any personal injury or property loss by burglary, robbery, fire or otherwise, or that the products will in all cases provide adequate warning or protection. Buyer understands and will cause its customer to understand that a properly installed and maintained product is not insurance or guarantee that such will not cause or lead to personal injury or property loss. CONSEQUENTLY ADI SHALL HAVE NO LIABILITY FOR ANY PERSONAL INJURY, PROPERTY DAMAGE OR OTHER LOSS BASED ON ANY CLAIM AT ALL INCLUDING A CLAIM THAT THE PRODUCT FAILED TO GIVE WARNING. However, if ADI is held liable whether directly or indirectly for any loss or damage with respect to the products it sells, regardless of cause or origin, its maximum liability shall not in any case exceed the purchase price of the product, which shall be fixed as liquidated damages and not as a penalty and shall be the complete and exclusive remedy against ADI.

3. Limitation on Liability to Buyer's Customers

Buyer agrees to limit liability to its customers to the fullest extent permitted by law. Buyer acknowledges that ADI shall only be deemed to give consumers of its products such statutory warranties as may be required by law and at no time shall Buyer represent to its customers and/or users of ADI products that ADI provides any additional warranties. By accepting the products, to the fullest extent permitted by law, Buyer assumes all liability for, and agrees to indemnity and hold ADI harmless against and defend ADI from, any and all suits, claims, demands, causes of action and judgments relating to damages, whether for personal injury or to personal property, suffered by any person, firm, corporation or business association, including but not limited to, Buyer's customers and/or users of the products because of any failure of the products to detect and/or warn of the danger for which the goods were designed or any other failure of the products whether or not such damages are caused or contributed to by the sold or joint concurring negligence or fault of ADI.

4. Returns

Subject to the terms and conditions listed below, during the applicable warranty period, ADI will replace Product or provide a credit at purchase at its sole option free of charge any defective products returned prepaid. Any obligations of ADI to replace Limited Lifetime warranty products pursuant to this warranty which result from defect are limited to the availability of replacement product. ADI reserves the right to replace any such products with the then currently available products, or provide a credit in its sole discretion. In the event Buyer has a problem with any ADI product, please call your local ADI branch for return instructions:

For US call 1-800-233-6261
For Canada call 877-234-7378
For Puerto Rico call 787-793-8830

Be sure to have the model number and the nature of the problem available. In the event of replacement, the return product will be credited to Buyer's account and a new invoice issued for the replacement item. ADI reserves the right to issue a credit only in lieu of replacement.

If any ADI PRO product is found to be in good working order or such product's inability to function properly is a result of user damage or abuse, the product will be returned to Buyer in the same condition as received and Buyer shall be responsible for any return freight changes.

5. Governing Law

The laws of State of New York apply to this Limited Warranty.

6. Miscellaneous

Where any term of this Limited Warranty is prohibited by such laws, it shall be null and void, but the remainder of the Limited Warranty shall remain in full force and effect.

PN 0E-GDTLTS345
REV DATE: 14/01/2025

© 2024 ADI Global

APTEUR D'INCLINAISON SANS FIL
MANUEL D'UTILISATEUR

ENGLISH

FRANÇAIS

0E-GDTLTS345

Spécifications
Fréquence : 345MHz
Pile : CR123A au lithium, 3 V CC (1 550 mAh)
Durée de vie de la pile : De 5 à 8 ans
Capteur d'inclinaison
Bornes d'entrée, contact normalement fermé
Température de fonctionnement : De -22 à 120 °F (de -30 à 49 °C)
Humidité relative de fonctionnement : De 5 à 95 %, sans condensation
Compatible avec les récepteurs 2GIG et Honeywell
Intervalle de signal de supervision : 60 min. (environ)

Association
Pour associer le détecteur, sélectionnez le mode de programmation de votre panneau de commande. Consultez le manuel d'instructions de votre panneau d'alarme pour plus de détails à propos de ces menus.
Il y a deux mécanismes de déclenchement sur ce produit, et chacun utilise un numéro de boucle unique.
Le capteur d'inclinaison est associé à la boucle 2 et l'entrée externe est associée à la boucle 1.

Afin d'associer automatiquement le capteur d'inclinaison, vous devez vous assurer que l'inclinaison est orientée vers le haut (consultez l'illustration et notez l'emplacement de la flèche sur les parties en plastique).
Lorsque le panneau vous le demande, déplacez le dispositif jusqu'à ce qu'il soit orienté en position horizontale.
Pour procéder à l'auto-association de l'entrée du contact externe, déclenchez le capteur en fermant le circuit entre les deux bornes d'entrée lorsque le panneau vous le demande. Cela peut être réalisé en utilisant un fil ou un contact filaire et en appliquant l'aimant au contact.
Le numéro de série est inscrit sur l'appareil, si une association manuelle est souhaitée.
Le capteur d'inclinaison peut être intégré à une zone d'entrée/sortie ou à une zone de périmètre. Définissez le type de zone du capteur d'inclinaison sans fil à partir du panneau de commande.

Avis : Cette borne de contact externe est entièrement fonctionnelle. Toutefois, elle n'a pas reçu les approbations des laboratoires d'essais UL/ETL pour les vérifications de conformité auprès des normes applicables. L'utilisation des contacts externes dépasse la portée de l'homologation ETL pour ce produit.

Sensibilité à l'inclinaison
Le capteur d'inclinaison s'activera lorsque l'appareil est incliné à un angle d'environ 45°. En déplaçant le capteur sphérique vers le haut ou vers le bas, vous pouvez ajuster l'angle de quelques degrés

Il est à noter que cet appareil offre une temporisation d'action d'environ 1 seconde afin d'éliminer les fausses alarmes causées par le vent et la vibration et affectant les grandes portes de garage.

Montage
Cet appareil est fourni avec des vis de montage et un ruban adhésif double face. Pour une meilleure adhésion du ruban adhésif, assurez-vous que la surface choisie est propre et sèche.
Appliquez le ruban sur le capteur, puis à l'emplacement désiré. Appliquez une pression ferme sur l'appareil pendant quelques secondes. Il n'est pas recommandé d'installer le ruban adhésif à une température inférieure à 50 °F (10 °C), toutefois, après une période de 24 heures, la colle sera en mesure de résister à des températures inférieures.

Remplacement de la pile
Lorsque la pile est faible, un message est envoyé au panneau de commande. Pour remplacer la pile :

1. Retirez la vis retenant le couvercle supérieur, puis retirez le couvercle protégeant la pile.
2. Insérez une nouvelle pile CR123A en vous assurant de positionner la face positive (+) comme indiqué sur le schéma de l'appareil.
3. Replacez le couvercle et la vis qui fixe le couvercle.

© 2024 ADI Global

ENGLISH

FRANÇAIS

Déclaration de conformité aux normes de la FCC

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de catégorie B, dans le cadre de la Section 15 des règles de la FCC. Cet appareil est conforme à la partie 15 de la réglementation FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) Cet appareil ne doit pas causer d'interférences nuisibles et (2) doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences pouvant entraîner un fonctionnement indésirable. Ces limites sont établies afin d'offrir une protection raisonnable contre les interférences dangereuses des installations résidentielles.

Cet appareil génère, utilise et peut émettre des énergies à fréquence radioélectrique et, en cas d'installation ou d'utilisation non conformes au présent manuel d'instructions, peut provoquer des interférences dangereuses des communications radio. Cependant, nous ne pouvons garantir l'absence totale d'interférences au sein des installations spécifiques.

Si l'équipement provoque des interférences dangereuses lors de la réception des signaux radio ou de télévision (que vous pouvez identifier en éteignant et en allumant l'appareil), nous vous invitons à corriger ce problème en appliquant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorientez ou changez l'emplacement de l'antenne de réception
- Augmentez la distance entre l'équipement et le récepteur
- Connectez l'équipement sur circuit différent de celui connecté au récepteur
- Communiquez avec le revendeur ou un technicien radio ou télévisuel expérimenté pour obtenir de l'aide.

Mise en garde : Tout changement ou toute modification qui n'a pas expressément été approuvé par ADI PRO Intelligent Technology Inc. risque de mener à une annulation de l'autorité de l'utilisateur à exploiter l'équipement.

This device complies with Industry Canada licence-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause interference, and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

Le présent appareil est conforme aux normes RSS d'exemption de licence d'Industrie Canada. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) Cet appareil ne doit pas causer d'interférences et (2) doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences pouvant entraîner un fonctionnement indésirable de l'appareil.

Identifiant FCC : XQC-WST402 IC : 9863B-WST402

1. Garantie limitée

a. Généralités

Sous réserve des conditions générales de la présente garantie limitée, à partir de la date de vente et pour la durée associée aux catégories de produits définies à la section 1(b), ADI garantit que ses produits ADI PRO sont exempts de défauts de matériel et de fabrication soumis à un usage normal, à l'exception de l'usure normale. Sauf si la loi l'exige, la présente garantie limitée est offerte uniquement à l'acheteur et ne peut être transférée à un tiers.

En vertu de la présente garantie limitée et autres obligations, ADI n'endossera aucune responsabilité dans les cas suivants :

(i) le produit est mal installé, mal appliqué ou mal entretenu;
(ii) le produit est installé de manière non conforme aux paramètres d'utilisation indiqués, est modifié ou est mal entretenu ou réparé;
(iii) le produit est endommagé suite à des phénomènes naturels extérieurs comme la foudre, une surcharge électrique, un incendie, une inondation, un acte de la nature ou un phénomène similaire;
(iv) les défectuosités découlant d'une modification non autorisée, d'une mauvaise utilisation, du vandalisme ou de toute autre cause non liée à des vices de matériaux ou de fabrication, ou à une défaillance des piles de quelque type que ce soit utilisées avec les produits vendus aux termes des présentes.

ADI ne garantit que les produits de marque ADI PRO vendus par ADI. Les autres produits portant une marque de tiers sont garantis par le fabricant tiers pendant une période définie par ce dernier, et ADI cède à l'acheteur ces garanties et uniquement les garanties offertes par ces fabricants tiers ou vendeurs à l'égard de produits ne portant pas ses marques. ADI ne garantit pas de produits ne portant pas ses marques et vend ces produits tels quels, conformément à ses modalités de vente.

b. Les garanties particulières applicables aux catégories de produits sont les suivantes :

Catégories de produit	Période de garantie
Capteurs sans fil, capteurs IR passifs, appareils déambulatoires	2 ans

2. EXCLUSION DE GARANTIES ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

AUCUNE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À UN USAGE PARTICULIER N'EST OFFERTE, OUTRE LA PRÉSENTE DESCRIPTION. DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI, ADI NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS QUICONQUE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU PUNITIFS DÉCOULANT DU PRODUIT OU LIÉS À CELUI-CI DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT ET/OU DU NON-RESPECT DE LA PRÉSENTE GARANTIE OU DE TOUTE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, OU DE TOUTE AUTRE RÉCLAMATION FONDÉE SUR LA RESPONSABILITÉ, MÊME SI LA PERTE OU LES DOMMAGES SONT CAUSÉS PAR LA NÉGLIGENCE OU LA FAUTE D'ADI ET MÊME SI CETTE DERNIÈRE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ QUE DE TELLES PERTES OU DE TELS DOMMAGES SURVIENNENT. Les descriptions de produits (fournies par écrit ou verbalement par ADI ou ses mandataires), caractéristiques techniques, échantillons, modèles, bulletins, dessins, diagrammes, esquisses techniques ou documents similaires utilisés par l'acheteur pour passer une commande visent uniquement à décrire les produits d'ADI et ne doivent pas être interprétés comme des garanties ou conditions expresses. Les suggestions faites par ADI ou ses mandataires au sujet de l'utilisation, de l'application ou du caractère approprié des produits ne doivent pas être interprétées comme des garanties ou conditions expresses, sauf si ADI confirme par écrit qu'il s'agit de garanties ou de conditions expresses. ADI ne garantit pas qu'il n'y aura aucune atteinte à l'intégrité des produits qu'elle vend ou que les produits qu'elle vend ne seront pas contournés, qu'ils préviendront les blessures ou les pertes matérielles en

© 2024 ADI Global

cas de cambriolage, de vol, d'incendie ou autrement ou qu'ils constitueront dans tous les cas une protection ou un avertissement approprié. L'acheteur comprend qu'un produit dûment installé et entretenu permet uniquement de réduire le risque de cambriolage, de vol ou d'incendie, mais qu'il ne constitue pas une assurance ou une garantie qu'un tel événement ne se produira pas ou qu'il n'entraînera pas des blessures ou des pertes matérielles. PAR CONSÉQUENT, ADI NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES BLESSURES, DES DOMMAGES MATÉRIELS OU D'AUTRES PERTES FAISANT L'OBJET D'UNE RÉCLAMATION, Y COMPRIS UNE RÉCLAMATION SELON LAQUELLE LE PRODUIT N'AURAIT PAS DONNÉ DE SIGNAL D'AVERTISSEMENT. Toutefois, si ADI est tenue responsable, directement ou indirectement, de pertes ou de dommages à l'égard des produits qu'elle vend, quelle qu'en soit la cause ou l'origine, sa responsabilité n'excédera en aucun cas le prix d'achat du produit, dont le remboursement sera exigé à titre de dommages-intérêts extrajudiciaires et non d'amende, et il s'agira du recours exclusif et intégral pouvant être exercé contre ADI.

3. Limitation de la responsabilité envers les clients de l'acheteur

L'acheteur accepte de limiter la responsabilité à ses clients dans la pleine mesure permise par la loi. L'acheteur reconnaît qu'ADI ne sera réputée avoir fourni aux consommateurs de ses produits que les garanties qui sont exigées par la loi. L'acheteur ne doit en aucun cas déclarer à ses clients et/ou aux utilisateurs des produits d'ADI que cette dernière offre d'autres garanties. Par l'acceptation des produits, l'acheteur assume, dans la pleine mesure permise par la loi, la pleine responsabilité à l'égard de toutes les poursuites, réclamations, mises en demeure et causes d'action et à l'égard de tous les jugements se rapportant à des dommages-intérêts, que ce soit pour des préjudices personnels ou des dommages matériels, subis par une personne, une firme, une société ou une association commerciale, y compris les clients de l'acheteur et/ou les utilisateurs des produits, en raison de toute omission de la part des produits de déceler le danger pour la détection duquel ils sont conçus et/ou de donner l'alerte de ce danger ou un avertissement de toute autre défaillance des produits, que ces dommages aient été causés par la négligence dont ADI est l'auteur ou le coauteur, et il tiendra ADI à couvert à cet égard et prendra fait et cause pour lui.

4. Retours

Sous réserve des conditions générales énumérées ci-dessous et durant la période de garantie applicable, ADI remplacera ou créditera tout produit défectueux retourné à sa seule discrétion et sans frais (y compris le transport). L'obligation qui incombe à ADI de remplacer le produit visé par une garantie à vie limitée dans le cadre de la présente garantie en cas de défectuosité se limite à la disponibilité d'un produit de remplacement. ADI se réserve le droit de remplacer un produit défectueux par le produit qui est disponible à ce moment-là ou d'accorder une note de crédit, à son gré. Si l'acheteur a un problème avec un produit d'ADI, il doit appeler sa succursale ADI locale afin de connaître la marche à suivre pour retourner le produit.

Aux États-Unis, composer le 1 800 233-6261
Au Canada, composer le 877 234-7378
À Porto Rico, composer le 787 793-8830

Assurez-vous d'avoir en main le numéro de modèle et d'être en mesure d'expliquer la nature du problème. En cas de remplacement, le prix du produit retourné sera porté au crédit du compte de l'acheteur et une nouvelle facture sera établie pour le produit de remplacement. ADI se réserve le droit de donner une note de crédit plutôt que de remplacer le produit.

S'il a été établi que le produit ADI PRO n'est pas défectueux ou que son mauvais fonctionnement résulte d'une utilisation abusive ou de dommages causés par l'utilisateur, le produit sera retourné à l'acheteur dans le même état que celui dans lequel il a été reçu et l'acheteur devra acquitter les frais de transport.

5. Droit applicable

Les lois de l'État de New York s'appliquent à la présente garantie limitée.

6. Divers

Si une modalité de la présente garantie limitée est interdite par ces lois, elle sera nulle, mais le reste de la présente garantie limitée demeurera pleinement en vigueur.

PN 0E-GDTLTS345
DATE DE RÉVISION : 2025-01-14

© 2024 ADI Global